



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/251/Add.4  
21 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Additif

1. A sa 61e séance plénière, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale a décidé sur la recommandation du Bureau (A/44/250/Add.5, par. 1), d'inscrire le point suivant à l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session :

159. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale.

2. A la même séance, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/44/250/Add.5, par. 2), d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session l'alinéa ci-après, au titre du point 16 :

d) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

et de modifier comme suit l'intitulé du point 16 de l'ordre du jour :

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections.

-----

découlent du sous-développement des pays en développement en liaison étroite avec les efforts visant à résoudre les questions d'importance mondiale relatives au désarmement, à la réduction de la tension internationale, au passage de l'affrontement au dialogue et à la coopération internationale, au renforcement de la stabilité politique et de la paix dans le monde, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et aux mesures tendant à assurer la sécurité économique de tous les pays.

-----